

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023****COMMUNE
DE
PLOUHINEC****Morbihan****Date de convocation**
14 février 2023**Date de publication**
23 février 2023**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 25
votants 29**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL et Marina GERARD, MM Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD et Cathy CORVEC, MM Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Madame Sidonie BOUSSEMART est arrivée à 19h07.

Absentes :

Mmes Alexandra HEMONIC, Audrey PESSEL, MM Philippe LE GUYADER et Régis JAFFRE

Procurations :

Mme Alexandra HEMONIC donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT
Monsieur Philippe LE GUYADER donne pouvoir à M. Stéphane SANCHEZ
Mme Audrey PESSEL donne pouvoir à Mme Marina GERARD
M. Régis JAFFRE donne pouvoir à M. Pierre STEPHANT

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-02-7.1 – Participations scolaires Année 2023

Rapporteur : Marina GERARD

La précédente revalorisation des participations scolaires a été adoptée le 29 novembre 2021, en même temps que les tarifs applicables pour l'année 2022.

Cependant, il y a lieu de dissocier les tarifs des participations scolaires diverses.

C'est la raison pour laquelle ces dernières n'ont pas été présentées lors de la délibération du 5 décembre 2022 fixant les tarifs 2023.

Pour l'année 2023, il vous est proposé une augmentation de 1 % des participations scolaires diverses (arrondis à 5 centimes près) :

Catégorie	Versement actuel	Propositions 2023
Participation aux frais de fournitures scolaires de l'école d'Arlecan	49,00 € (par élève)	49,50 € (par élève)
Subvention versée à la coopérative de l'école Arlecan pour activités pédagogiques	9 000,00 € Forfait maximum subventionnable à hauteur de 60 % soit 5400,00 €	Subvention à hauteur de 60% des dépenses engagées et plafonnée à 6000,00 €

Arbre de Noël des écoles	8,55 € (par élève)	8,65 € (par élève)
Participation aux frais de séjour à l'étranger effectué dans le cadre d'un stage	159,20 € (par élève)	160,80 € (par élève)
Participation aux frais de voyage d'étude ou de classe découverte des élèves de la Commune inscrits dans les écoles de Plouhinec	47,90 € (par élève et par séjour)	48,40 € (par élève et par séjour)
Participation aux frais de voyage d'étude des collégiens et lycéens originaires de la Commune	27,30 €	27,60 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 février 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **VOTE les participations scolaires indiquées, ci-dessus, pour l'année 2023, étant rappelé que ces montants seront appliqués jusqu'à la prochaine modification que décidera le Conseil Municipal**

Fait en mairie le 21 février 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT




La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 056-215601691-20230214-20230271-DE

